AGE 90/200
CHLORE LENT GALETS

Produit homologué par le ministère de la santé pour la désinfection des eaux des piscines publiques

CARACTERISTIQUES :

Galets de 200 g à dissolution lente
Haute teneur en ATCC : 90% de chlore actif minimum
Compatible avec tous les systèmes de filtration
Mettre directement dans le skimmer, ou dans un surchloreur en fonctionnement.

MODE D'EMPLOI / DOSAGE :

Les galets de 200 g à action lente maintiennent en permanence le taux de chlore idéal de l'eau de votre piscine.

- 1 galet de 200 g pour 25 m^3 d'eau pour 7 à 10 jours selon les conditions climatiques, l'exposition au soleil et la fréquentation du bassin.
- Vérifier hebdomadairement votre taux de chlore et le maintenir entre 1,5 et 2,5 mg/L (ppm).

CONDITIONNEMENT :

Pot 1 kg : carton de 6 un, palette de 55 cartons / 330 un
Seau 5 kg : palette de 80
Seau 10 kg : palette de 48
Seau 25 kg : palette de 27
Guelord 1 T

SANS ACIDE BORIQUE

FABRIQUE ET CONDITIONNE EN EUROPE

COMPOSITION :

98 % Acide Trichloroisocyanurique - 90 % de chlore actif minimum
CE : 201-782-8 - Biocide TP2

SECURITE :

Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Pour plus de renseignements, consulter les fiches de données de sécurité.
Déposé au centre antipoison de Toulouse Tél : 05.61.49.33.33

Mention d'avertissement : Danger !
Mentions de danger : H272 : Peut aggraver un incendie; comburant. H302: Nocif en cas d'ingestion. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. EUH 031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants. P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles. P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/ gaz / brouillards/vapeurs/aérosols. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Pour le grand public : Eliminer l'emballage vide et/ou les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie. ATTENTION ! Ne pas mettre en contact avec d'autres produits, des gaz dangereux (chlore) peuvent se libérer.

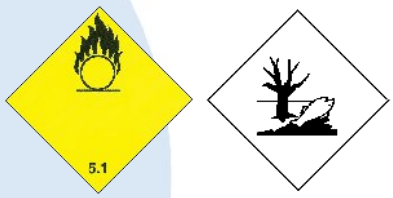

UN 2468

ISO 9001 EN 9120 EN 9100 BUREAU VERITAS Certification
ISO 14001 BUREAU VERITAS Certification
ENGAGEMENT DE PROGRES
Certi Piscine
FPP